



GIREPS

GROUPE INTERUNIVERSITAIRE ET INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE
SUR L'EMPLOI, LA PAUVRETÉ ET LA PROTECTION SOCIALE

Note sur la conférence « Pour un salaire minimum à 15\$ », Gatineau

*Par Yan Bergeron,
Étudiant au baccalauréat en histoire
Université du Québec en Outaouais
yan.bergeron@uqo.ca*

*Et Félix Lalonde,
Étudiant au baccalauréat en sociologie
Université de Montréal
felix.lalonde.2@umontreal.ca*

Lors de la rencontre du 20 octobre 2016 au Centre communautaire Tétréau situé à Gatineau, organisée dans le cadre de la lutte pour la hausse du salaire minimum à quinze dollars (15 \$) de l'heure, une discussion a été menée grâce à trois panélistes qui représentaient chacune un organisme qui vise à améliorer les conditions des travailleurs et travailleuses.

La première panéliste, Claude-Yvette Akoun, parlait au nom de l'Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO). La seconde, Karen Cocq, a présenté un aperçu des luttes pour le salaire minimum et des mobilisations collectives politiques en Ontario, notamment dans le cadre du mouvement *Fight for 15 & Fairness (FFF)*. Enfin, la dernière présentatrice, Mélanie Gauvin, représentait le Front de défense des

travailleuses et travailleurs non-syndiqué-e-s (FDNS). Une courte période de questions avec les citoyen.nes a suivi leurs présentations respectives.

Première intervention par Claude Yvette Akoun (AFIO)

La première intervenante, Claude-Yvette Akoun, avait pour objectif de montrer le point de vue d'une femme immigrante. Elle a d'abord noté que 11,4 % des Québécois.es sont issu.es de l'immigration et que 55,2 % de ces dernièr.es sont arrivé.es dans les 15 dernières années, pointant ainsi l'ampleur de l'immigration récente dans le contexte québécois. De plus, elle a rappelé que les immigrant.es sont plus scolarisé.es que la majorité des Québécois.es, mais ont plus de

mal à trouver un emploi correspondant à leur formation. Aussi, sur une base annuelle, le revenu moyen de la population issue de l'immigration est inférieur de 12 500 \$ lorsque comparé aux natif.ves. Selon elle, sans rabaisser les questions autour du salaire minimum, l'enjeu le plus important est d'abord et avant tout l'accès à l'emploi, puisque la discrimination que subissent les personnes immigrantes, et surtout les femmes immigrantes, entrave singulièrement leurs possibilités d'accès aux emplois rémunérés au-delà du salaire minimum. À ce sujet, elle suggère quelques pistes de solution. Il faut d'abord faire de la sensibilisation auprès des employeur.es qui sont encore réticent.es à embaucher des femmes immigrantes. Aussi, elle dénote que les quotas d'embauche du gouvernement ne sont respectés que dans le secteur de la santé et des services sociaux. Elle ajoute que le gouvernement doit être un employeur exemplaire dans l'embauche des immigrant.es et demande à ce qu'on favorise les stages chez les employeurs du secteur privé.

Afin d'illustrer son propos, elle a tenu à mettre en évidence la dimension genrée de l'embauche chez les immigrant.es. Eu égard à la situation vis-à-vis du marché du travail, force est de constater que les femmes sont souvent cantonnées au domicile, dans un rôle d'éducation des enfants et de travail domestique. Dans ce contexte, la conciliation travail-famille reste difficile et cela nuit à leur intégration sociale au sens large, notamment à l'accès aux cours de francisation qui pourraient permettre de faciliter leur intégration socioéconomique. En somme, pour elle, le gouvernement doit mettre des mesures en place pour sensibiliser les employeur.es et plus largement la population pour réduire la discrimination à l'embauche. Ces dernier.es doivent se soucier et reconnaître la compétence des nombreux.ses arrivant.es de l'étranger. Il faut d'ailleurs rappeler que ces immigrant.es ont été sélectionné.es à leur entrée au Québec.

Elle conclut en rappelant la difficulté pour le secteur communautaire d'offrir un salaire minimum à 15 \$ dans un contexte où ils sont eux-mêmes généralement sous-financés, comme c'est le cas notamment dans l'organisme qu'elle représente (AFIO).

Deuxième intervention par Karen Cocq (FFF)

La seconde intervenante, Karen Cocq, représentait le mouvement Fight for 15 & Fairness (FFF) actif en Ontario. Ce mouvement avait à l'origine pour objectif d'augmenter le salaire minimum à 14 \$ en 2013, de s'assurer qu'il augmente graduellement et qu'il soit minimalement indexé chaque année en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Ces demandes n'ont pas été entendues et l'augmentation du salaire minimum n'ayant pas été satisfaisante, les acteurs.rices du mouvement ont été d'autant plus motivé.es à continuer la lutte. La campagne a ainsi été relancée en 2015 avec comme principale revendication la hausse du salaire minimum à 15 \$, en s'appuyant sur les succès obtenus aux États-Unis dans certains États, notamment la Californie et New York. Les autres revendications du FFF rejoignaient celles de la coalition 5-10-15 au Québec, soit l'obligation, pour les employeur.es, de fournir un horaire au moins cinq jours à l'avance et l'intégration dans le Code du travail d'une mesure garantissant sept jours de congés payés annuellement pour maladie ou responsabilités familiales. Ce mouvement a d'abord débuté au Worker Action Center (WAC) de Toronto. Pour Karen Cocq, l'avantage de cet organisme est sa proximité avec les travailleur.ses, ce qui permet de bien identifier leurs besoins spécifiques. Le WAC a selon elle ainsi joué un rôle central dans l'organisation de cette campagne de mobilisation. Ainsi, le centre été un acteur clé pour assurer les communications au sein de la coalition, fournir du matériel et faciliter les

liens entre les différent.es acteur.rices. La présentatrice a ensuite insisté sur le fait que le mouvement a eu recours à une stratégie de type sectoriel ce qui aurait permis, par la technique de « l'engrenage », de rejoindre des travailleur.ses de différents milieux. À titre d'exemple, elle a souligné que l'un des milieux visés par le FFF était celui de la santé. Ainsi, en ciblant quelques employé.es en santé, le FFF cherchait à ce que « le mot se passe » chez leurs collègues afin de propager et de donner de l'élan au mouvement, ce qui a contribué par ailleurs à lui donner plus de légitimité. De plus, certaines des ONG qui participent au mouvement ont un peu plus de moyens financiers, ce qui aide à la visibilité. Par contre, Karen Cocq a profité de son intervention pour déplorer que certaines de ces organisations prennent trop de place dans le mouvement et « cachent » d'une certaine façon le véritable enjeu du salaire minimum. En terminant, elle a aussi insisté sur le fait que le FFF a organisé un camp de formation pour stimuler le militantisme des travailleur.ses intéressé.es afin de donner plus de force au mouvement. Enfin, Karen Cocq rapporte que l'organisation a récemment amorcé des démarches de négociation avec le gouvernement ontarien.

Troisième intervention par Mélanie Gauvin (FDNS)

La conférencière Mélanie Gauvin, de l'organisme Au Bas De l'Échelle (ABE) et responsable du Front de défense des non-syndiqué.es (FDNS), qui travaille sur une campagne conjointe avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté, fut la troisième à intervenir lors de la soirée. Elle a débuté son intervention en soulignant que pour mieux comprendre la question du salaire minimum, il faut d'abord briser certains mythes tenaces. Le premier mythe que Mélanie Gauvin a tenu à abattre est celui qui prétend que cette lutte est une nouveauté. Elle a ainsi tenu à

rappeler que la question de la hausse du salaire minimum n'est pas nouvelle : celle-ci remonte aux années 1890, voire avant. Le second mythe qu'elle s'est employé à briser est celui qui affirme que depuis 2007, le pouvoir d'achat des classes plus pauvres a augmenté. Ceci est complètement faux, selon Mélanie Gauvin. Loin de là, elle a démontré, graphique à l'appui, que le pouvoir d'achat a grandement diminué lorsqu'on tient compte de l'inflation. Le salaire minimum n'ayant pas été indexé à celle-ci, les travailleur.ses ont ainsi moins de pouvoir d'achat et, de ce fait, moins d'opportunités de se sortir de la pauvreté.

Un troisième mythe, véhiculé par certains économistes notamment, est celui qui affirme qu'en augmentant le salaire minimum, on nuit à ceux et celles que l'on voudrait aider. En fait, ces économistes considèrent souvent que l'augmentation de la masse salariale engendrée par cette hausse causerait des pertes d'emplois dans les entreprises, incapables d'en assumer les coûts. En fait, selon Mme Gauvin, des recherches soutiennent plutôt qu'une hausse marquée du salaire minimum peut plutôt augmenter le nombre d'emplois à bas revenus, favorisant ainsi la croissance économique. L'augmentation ne serait pas non plus annulée par une hausse des prix. Ceux-ci sont déterminés majoritairement par d'autres facteurs, comme l'augmentation ou la diminution des ventes (suivant la loi de l'offre et la demande), la part de travail des employé.es à bas salaire dans le produit fini et la valeur du dollar canadien. Par conséquent, la hausse du salaire minimum pourrait donc augmenter la consommation et revitaliser l'économie. Ce dernier argument vient par ailleurs continuer à briser un autre mythe, celui selon lequel le salaire minimum n'est pas un bon outil dans la lutte à la pauvreté. En fait, selon Mélanie Gauvin, en 2010, année d'une hausse majeure du salaire minimum, le Conseil de commerce québécois a noté une hausse de 6,6 % de la vente au détail, alors qu'il prévoyait une

hausse de 2,2 %. La panéliste y voit donc une preuve que la hausse du salaire minimum stimule l'économie et aide à l'équilibre salarial, réduisant les facteurs contribuant à la pauvreté. De plus, Mélanie Gauvin a expliqué qu'un meilleur salaire aiderait les relations de travail et le rendement, vu son effet positif sur la motivation, ce qui représente un autre avantage significatif pour les entreprises¹. En tant que porte-parole de la campagne 5-10-15, campagne qui prend actuellement de l'ampleur au Québec, Mélanie Gauvin a ensuite présenté les principales revendications de cette coalition : 1) connaître son horaire cinq jours à l'avance pour mieux planifier son travail et sa vie personnelle, 2) avoir dix jours de congé par année pour cause de maladie ou de responsabilités familiales et 3) être payé à un taux horaire de 15 \$.

Discussion

Les présentations ont été suivies par une courte période de questions. La première question soulevée portait sur la responsabilisation des employeur.es eu égard à l'augmentation du salaire minimum à 15 \$. Pour Mélanie Gauvin, « il faut forcer les employeurs à augmenter les salaires, car il est temps que les entreprises fassent leur part pour la survie de leurs travailleurs (sic). ». Pour Karine Cocq, ce tour de force passe nécessairement par une modification du rapport de force entre employé.es et employeur.es. Ainsi, elle soutient qu'il faut accroître le pouvoir de négociation des travailleur.ses non-syndiqué.es puisque pour atteindre ses objectifs, cette revendication, qui va au-delà des luttes syndicales, doit inclure l'ensemble de travailleur.ses. Une seconde question portait sur l'importance de

la mobilisation citoyenne. Pour Mélanie Gauvin, une mobilisation citoyenne importante permet de faire de cette lutte une lutte à caractère populaire. Cela est selon elle nécessaire puisque l'augmentation du salaire minimum affecte l'ensemble des citoyen.nes qu'il faut mobiliser par l'éducation populaire. Mélanie Gauvin affirme aussi qu'il faut profiter de la mobilisation citoyenne pour parler plus largement de la redistribution de la richesse.

Au final, force est de constater que la question de l'augmentation du salaire minimum préoccupe les travailleur.ses de la région de l'Outaouais. En effet, ces dernier.es se sont déplacé.es en grand nombre à cette conférence qui a accueilli environ 70 personnes. Ce nombre est significatif pour cette région du Québec qui compte un nombre important de fonctionnaires fédéraux. Toujours est-il que Claude-Yvette Akoun, Karen Cocq et Mélanie Gauvin ont livré une conférence qui a permis aux citoyen.nes présent.es de mieux connaître l'origine de cette demande d'augmentation significative du salaire minimum. Les trois panélistes ont traité efficacement des enjeux du salaire minimum autant dans les raisons d'être de la campagne, de ses expériences passées, leurs conséquences, ses ramifications ailleurs au Canada et aux États-Unis, ses destinataires ainsi que sa faisabilité. Reste maintenant à voir si ces discussions vont mener à une mobilisation plus large, une mobilisation populaire. en imposant ces revenus supplémentaires ou l'ensemble des revenus des personnes ou des ménages. C'est ainsi que l'ensemble des décisions concernant la hauteur et le financement du programme dépendent aussi, en dernière instance, de décisions fiscales : à quelle hauteur est fixé le seuil où les revenus commencent à être taxés, à quels

¹ Mélanie Gauvin a aussi relevé qu'une étude de l'IRIS (Institut de Recherche et d'Information Socio-économique) a déterminé que le salaire minimum devrait être à un taux horaire de 15,10\$. Selon l'IRIS, cela permettrait de rattraper la perte de pouvoir

d'achat lié à l'inflation au cours des dernières décennies et d'assurer une qualité de vie décente aux travailleur.ses.

taux le sont-ils? Vanderborght a insisté sur ce point : étant donné, probablement, la faiblesse du revenu garanti, celui-ci doit être envisagé comme un socle... sur lequel d'autres revenus devraient s'ajouter.

**Cette note socio-politique no 9 a été produite
par le Groupe interuniversitaire et
interdisciplinaire de recherche sur l'emploi,
la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)**

Contact:

**514-343-6044 poste 36882
C-5107. Pav. Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, Montréal (QC)
gireps.coordo@gmail.com
www.gireps.org**